



BERGERS HOLLANDAIS CLUB DE FRANCE

Club pour l'amélioration de la race des chiens de Berger de Hollande
(Bergers Hollandais, Schapendoes, Chiens-Loup de Saarloos)



REGIONALE D'ELEVAGE

Séance de CONFIRMATIONS

DIMANCHE 16 mai 2010

sur le terrain du CLUB CANIN de HANCHES - Chemin des graviers - 28130 HANCHES
sous le patronage de la Société Canine du Centre

JURY PRESSENTI

Schapendoes, Chien-Loup de Saarloos, Berger Hollandais
Confirmation pour les 3 races

M. Gilbert SCHAFFNER

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : 30 avril 2010

Dimanche 16 mai 2010
Exposition Régionale d'Élevage .
Début des jugements 10 heures.
Concours d'Agility
Remise des dossards : 8 h 30.
Restauration et buvette.

Passages de TAN Schapendoes, Saarloos, Berger Hollandais et TAT Berger Hollandais.
Samedi 15/05 de 16 h 00 à 18 h 00 Et Dimanche 16/05

ATTENTION : Pas d'engagements au poteau (TAN & TAT compris)

RENSEIGNEMENTS :

Guy JENNY 06 81 61 44 00 (après 18 H) ou Angélique COURAULT 06 88 96 89 56
ou Annie POUVESLE 03 86 91 17 70

Rappel : Samedi 15 mai 2010 - 18 h 30 Assemblée Générale du BHCF.

Liste d'Hôtels une et deux étoiles à proximité de la manifestation :

Pour Rambouillet 78120 :

- Etap Hotel (1 seul chien par chambre)

rue Joseph Jacquard

08.92.68.31.84

- Hôtel Noctuel (supplément 6 euros/chien)

2bis rue Pierre Métairie

ZA Bel Air

01.34.85.58.58

- Première Classe (supplément 3 euros /chien)

rue Joseph Jacquard

08.92.70.71.36

Pour Chartres (environ 25km de Hanches)

- Campanile (supplément 5 euros /chien)

route de Gallardon

ZAC des Propylés

28000 Chartres

02.37.90.76.00

- B&B Hôtel Chartres 1 (supplément 3 euros /chien)

3 lotissement le forum

28630 Le Coudray

08.92.78.80.29

Pour Dreux 28100 (environ 20/25km de Hanches)

- Campanile (supplément 5 euros /chien)

9 avenue Churchill

02.37.42.64.84

- B&B Hôtel (supplément 3 euros /chien)

8 place Mésirard

08.92.78.80.40

Possibilité de passer la nuit en tente ou camping-car sur place.

RÈGLEMENT

ARRIVÉE ET JUGEMENTS

Tous les chiens devront arriver à partir de 8h30, les jugements débuteront à 10h00 précises

AFFICHAGE

Les Éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'Élevage et l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient est interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau.

- des chiens aveugles ou estropiés.

- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations.

- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ainsi que des chiennes en chaleur.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à l'Association.

ENGAGEMENTS:

Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et de celles qui appartiennent à une association canine non affiliée à la S.C.C. Seront refusés:

a) les inscriptions parvenues après la date de clôture annoncée au verso

b) les engagements "au poteau" le jour de l'Exposition

c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'Exposition, exception faite pour les classes d'Élevage et de Lot d'Élevage (ex Lot Géniteur) ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation

d) les engagements envoyés en "Recommandé" ou en "Chronopost".

Le montant des droits d'engagement est indiqué en annexe.

Les chiens engagés dans les classes d'Élevage et Lot d'Élevage (ex Lot de Géniteur) doivent d'abord être engagés en classe individuelle (correspondant à leur âge) et le montant de cet engagement acquitté. Les droits d'engagement resteront acquis à l'Association même si l'exposant ne peut se présenter.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, à l'ordre du BHCF.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements

L'Association se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2) des chiens à leur entrée ou au cours de l'Exposition

- ceux refusés par le Service Vétérinaire

- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dès l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est rigoureusement interdite

- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoin d'un interprète fonctions qui en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 60 Euros qui restera acquise à l'Association si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées:

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de la Régionale d'Élevage ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de l'Association

d) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre.

Le fait d'appartenir à un Club ou à une Société Canine non affiliée à la S.C.C. ou à un organisme non reconnu par la F.C.I. ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la S.C.C. entraînera pour son auteur et son chien, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la S.C.C.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE.

L'Association décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas et pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'Association ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les Exposants acceptent de façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes les contestations relatives à leur interprétation, seront jugés immédiatement et sans appel, par le Comité du B.H.C.F. présent à l'Exposition.

CONFIRMATION

Tous les chiens inscrits à la Régionale d'Élevage pourront être examinés en vue de leur confirmation éventuelle s'ils ont l'âge requis au minimum 12 mois.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendamment de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'Association devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Les sommets de la nutrition

- Sans OGM
- Sans colorants
- Ingrédients naturels
- Traçabilité des ingrédients

ISO 9001
HACCP

Best Friends Best food BIOMILL

Biomill SA
Case postale 68
CH-1523 Granges-Marnand
SUISSE
Tél. 00.41.26.66.85.100
Fax. 00.41.26.66.85.252
e-mail : office@biomill.ch

www.biomill.ch

Biomill soutient le
Berger Hollandais Club de France

BERGERS HOLLANDAIS CLUB DE FRANCE

REGIONALE D'ELEVAGE 16 mai 2010 à Hanches (28)

DEMANDE D'ENGAGEMENT - Une seule feuille par chien - Un seul chien par feuille
ENTRY FORM - One form per dog - One dog per form - MELDESCHEIN - Nur eine Meldeschein pro Hund

A remplir soigneusement et à adresser à
Fill in carefully and send to : / Richtig füllen und senden an :
A & B Pouvesle - Les Cottats - 89330 VERLIN - France

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Please attach an envelope with your address.
Bitte fügen Sie einen Umschlag mit Ihrer Adresse.

Race _____ | Poil _____ | Mâle ___ Femelle ___
Breed - Rasse _____ Coat - Haar _____ Male - Rude Female - Hundin
Nom du chien _____
Name of dog - Name des Hundes _____
Livre d'origine _____ Numero _____ Naissance _____
Stud book - Zuchtbuch _____ Number - Nummer _____ Date of birth - Würftag _____
Tatouage _____ Puce _____
Tattoo - Tätowierung _____ Chip - ID _____
Père _____
Sire - Vater _____
Mère _____
Dam - Mutter _____
Producteur _____
Breeder - Züchter _____
Propriétaire _____
Owner - Eigentümer _____
Adresse _____
Address - Adresse _____
Ville _____ Pays _____
City - Stadt _____ State - Land _____
Code Postal _____ Telephone _____
Zip code - Post leitzahl _____ Phone - Telefon _____
Antirabique _____ Date de validité _____
Rabies vaccine - Impfstoff _____ Expiry date - Gültigkeitsdatum _____

CLASSE D'ENGAGEMENT

Intermédiaire Ouverte Travail Champion
Intermediate - Zwischen Open - Offene Working - Gebrauch Champion
Jeune Puppy Baby Vétéran
Young - Jugend Puppy - Jungsten Baby Veteran
Confirmation TAN

L'inscription au TAT se fait désormais sur une feuille séparée.

Les chiens venant de l'étranger doivent être vaccinés contre la rage. La présentation du passeport sanitaire est demandée par les services vétérinaires à l'entrée de l'exposition.

Dogs from abroad should be vaccinated against rabies. The presentation of the health passport is requested by the veterinary services at the entrance to the exhibition.

Hunde aus dem Ausland müssen gegen Tollwut geimpft. Die Vorlage des Passes Gesundheitszustand wird von den Veterinärbehörden am Eingang der Ausstellung.

En s'inscrivant, l'exposant déclare avoir pris connaissances du règlement de l'exposition et s'engage à payer les frais d'exposition même s'il ne participe pas à l'exposition.

The submission of the entry form shall be regarded as the exhibitor's declaration stating that he/she knows the show-regulation and will observe them. The exhibitor agrees to pay the entry fees whether or not he/she participates in the show.

Durch meine Unterschrift erkläre ich : die Zuchschauordnung anzuerkennen. Nichterscheinen entbindet mich in keinem Fall von der Zahlung der Meldegebühren.

Lieu, date
Location, date / Ort, Datum

Signature
Signature / Unterschrift

CLASSE INTERMÉDIAIRE <i>INTERMEDIATE CLASS</i> <i>Zwischenklasse</i>	De 15 à 24 mois <i>From 15 to 24 months</i> <i>Von 15 zu 24 Monate</i>	Ces classes concourent pour l'attribution du Meilleur de race <i>Those classes compete together for the BOB</i> <i>Diese Klasse konkurrieren miteinander für die Zuleitung des BOB.</i>
CLASSE OUVERTE <i>OPEN CLASS</i> <i>Offene Klasse</i>	âge minimum de 15 mois <i>At least 15 months</i> <i>Mindestalter 15 Monate</i>	
CLASSE TRAVAIL <i>WORKING CLASS</i> <i>Gebrauchshundeklasse</i>	(berger hollandais uniquement) age minimum 15 mois <i>(dutch shepherd only) at least 15 months – See conditions below.</i> <i>(Nur für Holländische Schäferhund) Mindestalter 15 Monate –</i>	
CLASSE CHAMPION <i>CHAMPION CLASS</i> <i>Championklasse</i>	Âge minimum de 15 mois. Voir ci-dessous. <i>At least 15 months. See conditions below</i> <i>Mindestalter 15 Monate. Bitte sehen Bedingung hier unten</i>	
CLASSE VÉTÉRAN <i>VETERAN CLASS</i>	âge minimum de 8 ans. <i>At least 8 years</i> <i>Mindestalter 8 Jahre</i>	
CLASSE JEUNE <i>YOUNG CLASS</i> <i>Jugendklasse</i>	De 9 à 18 mois <i>From 9 to 18 months</i> <i>Von 9 zu 18 Monate</i>	
CLASSE PUPPIE <i>PUPPY CLASS</i> <i>Jüngsten Klasse</i>	De 6 à 9 mois <i>From 6 to 9 mois</i> <i>Von 6 zu 9 Monate</i>	Ces classes ne concourent pas pour le Meilleur de race <i>Those classes do not compete for the BOB</i> <i>Diese Klassen konkurrieren nicht für die Zuleitung des BOB</i>
CLASSE BABY <i>BABY CLASS</i> <i>Baby Klasse</i>	De 3 à 6 mois <i>From 3 to 6 months</i> <i>Von 3 zu 6 Monate</i>	
CLASSE D'ÉLEVAGE <i>BREEDERS CLASS</i> <i>Zuchtgruppe</i>	TROIS chiens de même race et variété, nés chez le même producteur. <i>THREE dogs of the same breed and variety, bred by the same breeder.</i> <i>DREI Hunde von selbe Rasse und Varietet, geboren bei dem selbe Züchter</i>	Cette classe peut être engagée au poteau. <i>You can enter in this class at the day of the show.</i> <i>Zuchtgruppen können bis zum Tage der Ausstellung gemeldet werden.</i>
LOT D'ELEVAGE <i>GENITORY GROUP</i>	LE géniteur (mâle ou femelle) accompagné de 4 descendants directs obtenus avec 2 conjoints différents <i>THE parent (male or female) accompanied by 4 direct descendants obtained with 2 different sire or dame</i> <i>Der Elternteil (männlich oder weiblich) mit 4 direkten Nachkommen, die wurden mit 2 verschiedenen Väter oder Mütter.</i>	Cette classe peut être engagée au poteau. <i>You can enter in this class at the day of the show.</i> <i>Zuchtgruppen können bis zum Tage der Ausstellung gemeldet werden.</i>

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION (JOINDRE JUSTIFICATIF)

CLASSE TRAVAIL : Joindre copie de l'attestation délivrée par la SCC.

Pour un chien appartenant à un propriétaire étranger : doit justifier d'une récompense obtenue dans son pays.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la clôture des inscriptions.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Participation aux frais d'exposition		Classe d'engagement	Somme adressée
1° chien (catalogue compris) <i>1st dog (including catalogue) / Erste Hund (inkl. Katalog)</i>	28 €	Intermédiaire / Intermediate / Zwischen	
2° chien <i>2nd dog / Zweite Hund</i>	23 €	Ouverte / Open / Offene	
Chaque chien suivant <i>Each additional dog / Jeden weiteren Hund</i>	21 €	Travail / Working / Gebrauch	
Baby, Puppy, Vétéran, Champion <i>Baby, Puppy, Veteran, Champion</i>	12 €	Champion / Champion / Champion	
Confirmation - TAN <i>gratuit pour les chiens inscrits en classe individuelle</i>	15 €	Jeune / Young / Jugend	
		Vétéran / Veteran	
		Puppy / Puppy Baby / Baby	
		Confirmation - TAN	
		Total	
Paiement par chèque tiré sur une banque française ou mandat poste international. Pour les étrangers uniquement possibilité d'effectuer le paiement sur place. <i>Payment by check on a french bank or international postal order.</i> <i>Foreigners only are allowed to pay in cash on the spot.</i> <i>Meldegebühren aus dem Ausland bitte mit Scheck oder internationaler Postanweisung. Für Ausländer, Möglichkeit, den Tag der Ausstellung zu zahlen</i>		NB : Seuls les chiens engagés en classe ouverte, intermédiaire, travail, jeune peuvent être considérés comme 1er ou 2ème chien <i>Only dogs entered in open class, intermediate class, working, young can be considered as 1st or 2nd dog.</i> <i>Einzig können die Hunde, die in Offene, Zwischenklasse, Gebrauchshundeklasse, Jugendklasse wurden, als erster Hund angesehen werden.</i>	
Remise aux Adhérents BHCF 2 € par chien <i>Mentionnez le n° d'adhérent au BHCF</i>			